

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

DEC112153DR10

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7504 intitulée « Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg », dont le directeur est M. Marc DRILLON ;

Vu l'avis du Conseil Spécial d'Hygiène et de Sécurité de l'unité en date du 15 décembre 2010 ;

Considérant Mlle COUZIGNE Emilie a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Alsace du CNRS du 16/05/2011 au 18/05/2011 et du 14/06/2011 au 16/06/2011.

Article 1

Mlle COUZIGNE Emilie, technicienne de classe normale, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 7504 à compter du 17 juin 2011.

Mlle COUZIGNE Emilie exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle COUZIGNE Emilie est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17 juin 2011

Le directeur de l'unité

Marc DRILLON

Visa du délégué régional du CNRS

Bertrand MINAULT

Visa du chef d'établissement partenaire

Le Président de l'Université de Strasbourg

Alain BERETZ